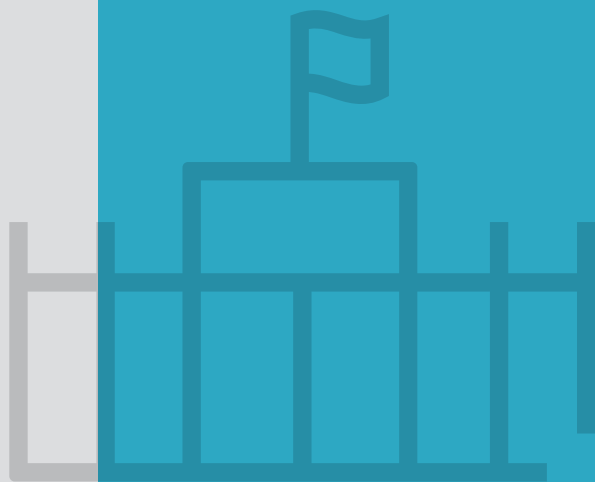


Plan immobilier pénitentiaire

15 000 PLACES



Retrouvez-nous sur :
justice.gouv.fr



Le président de la République a fixé un objectif de construction de 15 000 places supplémentaires sur deux quinquennats. D'ici 2022, 7 000 places seront livrées et des projets permettant la réalisation de 8 000 autres seront lancés. C'est plus de 1,7 milliard d'euros de crédits qui seront mobilisés d'ici à la fin du quinquennat.

Ce programme doit permettre de faire évoluer le parc pénitentiaire pour assurer l'effectivité des peines, la sécurité de la société et la réinsertion des détenus. L'emprisonnement doit être une peine utile.

Il existe aujourd'hui 4 types d'établissements :

- Les maisons centrales pour les condamnés les plus dangereux ;
- Les centres de détention pour les condamnés à des peines de plus de deux ans ;
- Les maisons d'arrêt pour les personnes prévenues en attente de jugement et les condamnés à des peines n'excédant pas deux ans ;
- Les centres pénitentiaires qui mixent différents types d'établissements : par exemple un quartier maison d'arrêt et un quartier maison centrale.

Le programme immobilier pénitentiaire à venir doit permettre de diversifier les établissements pour mieux adapter les régimes de détention à la situation de chaque détenu selon sa condamnation, son profil, son parcours.

- Ce programme permettra tout d'abord de construire des maisons d'arrêt avec un haut niveau de sécurité dans les régions où le besoin est avéré. Ces constructions « classiques » représenteront 2 500 places sur les 15 000 prévues par le programme.
- De nouvelles Structures d'Accompagnement vers la Sortie, les SAS, seront créées à hauteur de 2 000 places. Ces SAS accueilleront des condamnés à des peines de moins d'un an ou des condamnés à des longues peines qui finissent leur temps de détention. Elles seront situées en agglomération. Elles pourront ainsi accueillir des intervenants extérieurs pour préparer de manière active la sortie : les associations de lutte contre les addictions, en faveur du logement, de l'em-

ploi pourront assurer une prise en charge adaptée. Les détenus seront autonomisés par exemple en assurant eux-mêmes la préparation de leurs repas. Ils pourront également bénéficier d'une formation professionnelle dans le secteur tertiaire.

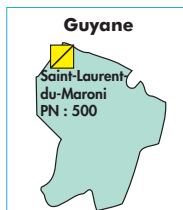
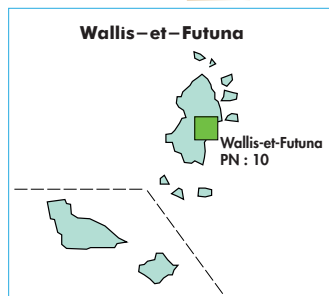
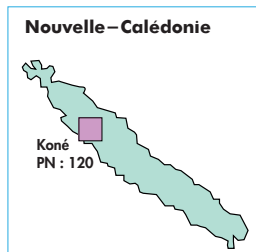
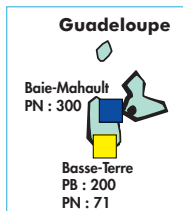
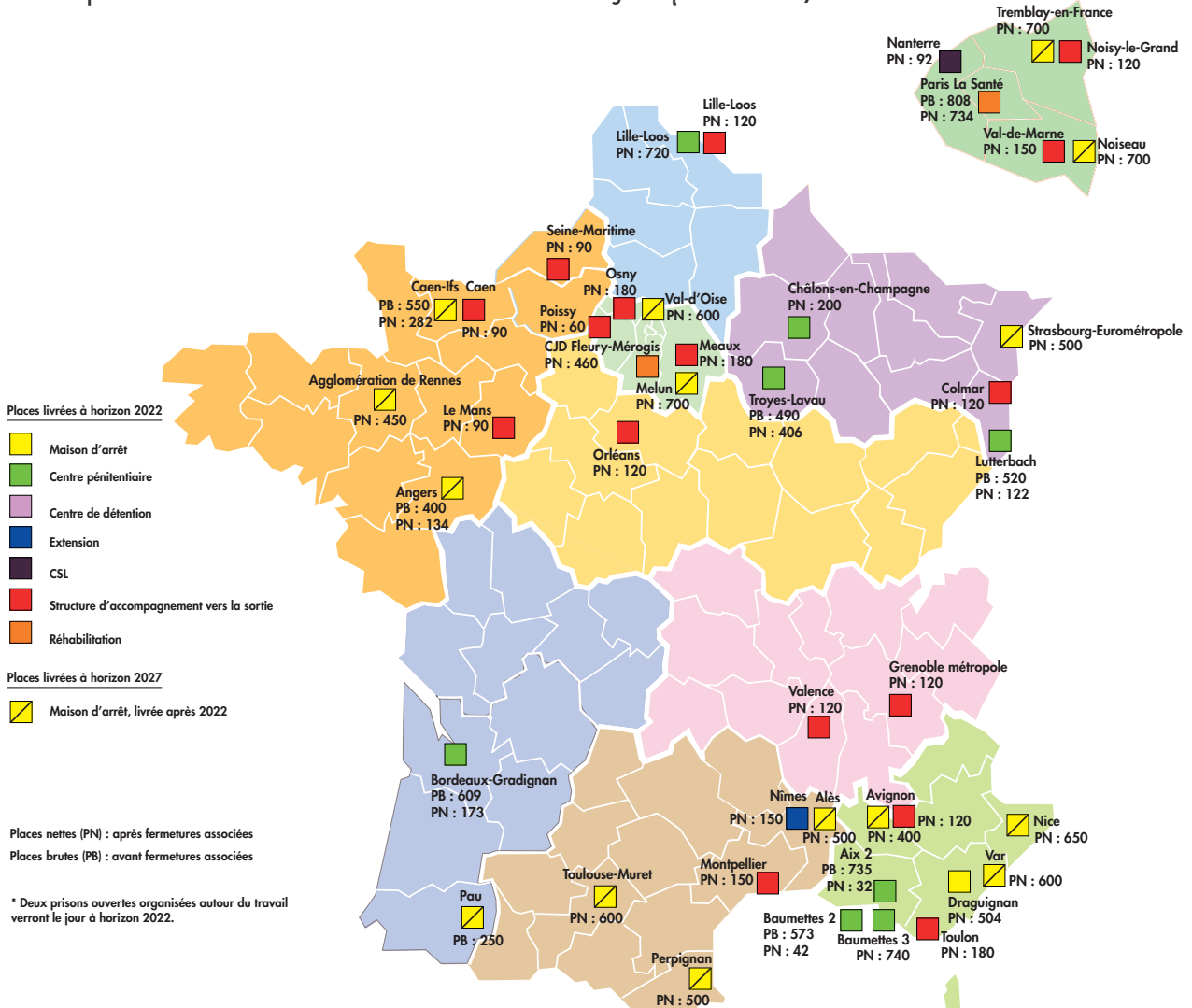
- Le programme permettra également de construire des centres pénitentiaires adaptés à une prise en charge diversifiée des détenus. L'ensemble de l'outil pénitentiaire doit être tourné vers la réinsertion grâce à la plus grande individualisation possible du parcours, du prononcé de la sanction au terme de son exécution, avec un suivi tenant compte de la nature de l'infraction, de sa gravité, de l'auteur de cette infraction, de la situation dans laquelle il se trouve et de son évolution. Le parc immobilier repensé et en partie renouvelé doit permettre cette prise en charge différenciée.
 - À cette fin, les règles d'affectation des détenus présentant un niveau de dangerosité particulier seront adaptées pour les placer dans les établissements les plus sécurisés, indépendamment de leur statut pénal de prévenu ou de condamné.
 - Le régime de détention sera donc différencié en fonction de la situation des détenus. Ainsi des « quartiers de confiance » seront prévus pour chacune de ces populations. Dans ces quartiers, les déplacements pourront s'effectuer à l'aide de badges, comme cela existe aux Pays-Bas par exemple. Les détenus pourront accéder à des ateliers pour exercer une réelle activité professionnelle. La sécurité sera adaptée à leur profil. Il n'y aura, par exemple, pas de barreau aux fenêtres des SAS ou des quartiers dits de confiance.
 - Le programme immobilier prévoit, enfin, de construire deux prisons expérimentales intégrant des entreprises partenaires pour développer un dispositif de prise en charge par le travail en détention qui se poursuivra après la libération.

À l'issue de ce programme, nous bénéficierons d'un parc immobilier pénitentiaire adapté à la réalité des besoins et à la nature de la prise en charge prévue pour les différentes populations détenues.

Carte des 15 000 places

7 000 places livrées jusqu'en 2022

8 000 places lancées d'ici 2022 et livrées jusqu'en 2027



DAP/Service communication
Octobre 2018

Spécificités des différents établissements pénitentiaires



Maison centrale
Centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil



Maison d'arrêt à sûreté normale
Maison d'arrêt d'Aix 2



Centre pénitentiaire à sûreté adaptée
Centre pénitentiaire de Lutterbach



Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS)
Quartier de semi-liberté d'Angers



Établissement pénitentiaire pour mineurs
Établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur

Illustrations des projets du programme



Centre pénitentiaire de Lutterbach
Porte d'entrée principale



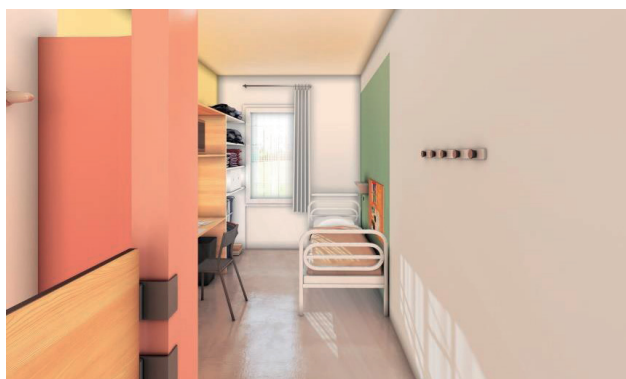
Centre pénitentiaire de Lutterbach
Cour de promenade des femmes



Centre pénitentiaire de Caen - IFS
Vue extérieure



**Quartier de semi-liberté et siège du service pénitentiaire
d'insertion et de probation de Nanterre**



Maison d'arrêt de Basse-Terre
Quartier d'hébergement, cellule individuelle



Maison d'arrêt de Basse-Terre
Quartier d'hébergement, coursive sur patio

